



Les abolitions de l'esclavage

Proclamation de l'abolition de l'esclavage à la Guyane, 10 août 1848.

« Habitants de la Guyane Française

Il appartenait au mouvement social et religieux de notre époque de consacrer la glorieuse régénération de la liberté dans nos colonies. A peine nous apprenions l'avènement de la République en France, et déjà avait retenti son généreux principe que nulle terre française ne peut porter d'esclaves. Les événements, depuis lors, se sont succédé, se sont multipliés ; mais grâce au bon esprit et aux sentiments d'union fraternelle de toutes les classes de la population, l'ordre et la tranquillité n'ont pas cessé un moment de régner dans le pays ; je mets orgueil à m'en féliciter avec vous, habitants de la Guyane ; honneur à vous !

Honneur à vous surtout, vous qui naissez aujourd'hui à la liberté ! Mes amis, je suis content de vous : vous avez montré une fois de plus, par votre soumission aux lois, par votre sagesse, combien la République avait eu raison de compter sur votre intelligence et votre patriotisme. Le terme fixé à votre attente est arrivé. Continuez ; désormais enfants de la France, vous justifierez ce noble titre, j'en ai la confiance, par vos progrès dans la civilisation, par votre dévouement à nos institutions, par votre attachement au sol où vous vivez, en le fécondant par votre travail, pour vous mêmes et pour vos familles, et aussi pour assurer la prospérité de cette belle colonie, pour la rendre de plus en plus utile et précieuse à la métropole.

Citoyens,

En vertu du décret de la République du 27 avril 1848, au nom du peuple français, nous proclamons l'abolition de l'esclavage à la Guyane Française.

Vive la République !

A Cayenne, le 10 août 1848

Le Commissaire général de la République, Pariset. »